

**Citation :**

« Le seul apprentissage qui influence réellement le comportement d'un individu est celui qu'il découvre lui-même et qu'il s'approprie ».

Philippe Mérieu.

**QUESTIONS PRATIQUES**

Les assurances scolaires : Le moment de faire le point ...  
Qui couvre les activités éducatives et autres ?

	Pendant le temps scolaire	Dans la continuité du temps scolaire	Totalement hors du temps scolaire Encadrées par les adhérents adultes.
Dans les locaux scolaires	ETAT	Contrat souscrit par l'OCCE ETAT	Contrat souscrit par l'OCCE (autorisation du maire obligatoire)
Hors des locaux scolaires	Contrat souscrit par l'OCCE ETAT	Contrat souscrit par l'OCCE ETAT	Contrat souscrit par l'OCCE (autorisation du propriétaire des locaux obligatoire)

Pour savoir qui couvre le matériel et les personnes vous trouverez les informations sur notre site en suivant le lien :

<http://www.occe93.net/part10.htm>

Toujours faire appel à **INTER MUTUELLE ASSISTANCE** en cas de départ en classe transplantée.

**0800 75 75 75**

**Imprimer impérativement le fascicule « Partir en déplacement ».**



**Cette année la parole est donnée par l'OCCE aux élèves des classes participantes pour travailler autour du droit à l'expression.**

**Ils sont invités à réaliser des boîtes contenant soit une mise en scène en volume, soit des messages sur le thème.**

**Ce travail doit leur permettre de découvrir et de s'approprier la CIDE.**

**[Télécharger la fiche action 2014-2015](#)**